

# Délibération du Conseil municipal

du 11 avril 2022

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le



ID : 077-217702570-20220411-20\_2022-DE

**DATE DE  
CONVOCATION**  
04/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

**EN EXERCICE : 27**

Présents : M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET - M. Daniel SEVILLANO – Mme Catherine BEGUIN – M. Pierre COURTIER – Mme Nathalie COUILLARD – M. Romain SEVILLANO – Mme Christelle REMERE - M. Laurent COURTIAT – Mme Jeanine TURLURE – Mme Sylvie FOUGERAY- M. Sébastien COSTARD – Mme Ndeye DIA BRANDONE - M. Georges BACCON – Mme Rafea LAOUADI – M. Cyril DEBOOSERE – Mme Claudine PARE - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU - Mme Brigitte DA SILVA - M. Olivier GANDAR - Mme Mélanie GENTILS.

**PRÉSENTS : 21**

**VOTANTS : 26**

Pouvoirs : Mme Auziria MENDES à Mme Karine ROUSSET – M. Jean-Paul BORIE à M. Laurent COURTIAT – M. Jacques TOUPRY à M. Daniel SEVILLANO - M. Jean-Michel LEMSEN à Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU - M. Bertrand GIRAUDEAU à Mme Brigitte DA SILVA.

**N° 20-2022**

Absent : M. Nicolas LAVALLEE.

Monsieur Romain SEVILLANO a été élu secrétaire.

**OBJET DE LA  
DÉLIBÉRATION :**

## **Subvention de fonctionnement aux associations 2022**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'un certain nombre d'associations locales ont sollicité une subvention communale au titre de l'année 2022. Ces subventions doivent faire l'objet d'une inscription budgétaire au chapitre 65 compte 6574.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe le montant des subventions comme suit :

Associations	Montant de la subvention €	Conditions du vote
ACI MUSIQUE	3 500 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
AMICALE FERROVIAIRE NORD 77	300 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
AMICALE MIEUX VIVRE	350 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
APE BELLEVUE	700 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
ASSAD	4 500€	Par 23 voix pour, Mme Cindy MOUSSI - LE GUILLOU et Catherine BEGUIN ne participent pas au vote
ATELIERS MAIN DANS LA MAIN Pour fournitures	3 000 € 60 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
CLUB DES OPTIMISTES	350 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
COMITE DE JUMELAGE	500 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
CROIX ROUGE	500 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE	850 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
GARDON ROUGE	550 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
UCAIP – Commerçants	500 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
VOCALIZES	100 €	A l'unanimité des membres présents et représentés

Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le



ID : 077-217702570-20220411-20\_2022-DE

TENNIS	3 300 €	Par 21 voix pour Mrs Maxence GILLE, Romain SEVILLANO, Laurent COURTIAT, et Mme Nathalie COUILLARD ne participent pas au vote
FOOTBALL	<del>2 600 €</del>	Report du vote au prochain Conseil municipal en raison de la création d'une nouvelle association
JUDO	4 500 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
KARATE	1 300 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
PETANQUE	1 200 €	A l'unanimité des membres présents et représentés
BASKET	5 000 €	Par 24 voix pour, M. Jean-Michel LEMSEN ne participe pas au vote
Total	31 000 €	

Dit que ces dépenses sont inscrites au budget communal 2022, chapitre 65 compte 6574.

Fait à Lizy sur Ourcq, le 11 avril 2022.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,  
Maxence GILLE

